

ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS
DU BOULEVARD FAYOL

EXTRAITS DE LETTRES DU CONSEIL GENERAL ET SES PROMESSES (liste non exhaustive)

A L'ASSOCIATION :

Lettre du 5 janvier 2012 :

« 3^{ème} principe : j'ai demandé à Jacques Boudaud, directeur général adjoint au Conseil Général de prendre l'attache des Services du Conseil Général de la Haute-Loire pour examiner la problématique plus spécifique des poids lourds ».

Lettre du 13 septembre 2013 :

« ...Une première étape vient d'être engagée par le Conseil Général avec la désignation d'un bureau d'études spécialisé pour réaliser une étude de trafic complète portant à la fois sur l'évaluation des flux de trafic en origine/destination, sur l'attractivité de la déviation, mais également sur l'analyse des éventuelles possibilités de rabattement du trafic sur la RN 88 en Haute-Loire. »

Cette étude permettra, en particulier, d'évaluer le flux du trafic poids lourds échangeant avec la Haute-Loire et d'apprécier la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'une interdiction poids lourds.

Les enquêtes de circulation sont prévues dans les semaines suivant la rentrée scolaire. Les résultats et les premières analyses pourront être disponibles en fin d'année »

Un retour auprès des acteurs locaux, à savoir, les communes, les associations et le Conseil Général de la Haute-Loire, pourrait être organisé début 2014.

Réunion du 22.1.2014 au C.G. uniquement avec l'Association :

Extrait : 2014

- présentation du diagnostic

1^{ère} étape l'étude du trafic (printemps)

Été 2014 présentation des conclusions du pré-diagnostic environnemental

Travail avec l'ensemble des acteurs locaux pour la co-élaboration d'un projet

12.6.2014. vous nous écrivez

« ... concernant les études relatives à la déviation de la RD 500, les études de trafic et de diagnostic environnemental ont bien été réalisées par le Conseil Général. Les conclusions de celles-ci viennent de m'être remises par les bureaux d'étude.

Madame la Préfète de la Loire et moi-même prendrons rapidement l'initiative d'une réunion associant l'ensemble des acteurs locaux pour faire le point sur ce dossier »

A MONSIEUR LE DEPUTE : 21.2.2014 vous écrivez

«... comme nous l'avons évoqué récemment ensemble je tenais à vous confirmer que le Conseil Général de la Loire prendra l'initiative d'organiser une réunion associant, aux lendemains des échéances électorales qui désigneront les nouveaux exécutifs municipaux, l'ensemble des parties prenantes à ce dossier relatif au projet de la déviation de la RD 500, c'est à dire, notamment, les maires de Firminy et du Chambon Feugerolles, les préfets de la Loire, de la Haute Loire et leurs Services, le Conseil Général de la Haute Loire, les élus en charge de cette question au sein de notre collectivité et les représentants des associations concernées.

Cette réunion sera l'occasion de faire un point global sur ce dossier.... »

Courriel du 30.5.2014

Message à l'attention de Julien Luya, assistant parlementaire de Dino Cinieri

« Je vous confirme que nous travaillons actuellement sur le dossier de la RD 500, et que la réunion associant les partenaires sera envisagée dès que possible.

Il conviendra bien sûr de réussir à articuler les agendas, pour garantir la présence des uns et des autres.
Le Président Bernard Bonne en a encore tout récemment parlé avec la Préfète de la Loire, compte tenu de l'importance pour ce dossier de l'implication de l'Etat, en l'occurrence les Préfectures respectives de la Loire et de la Haute-Loire....

Christophe Maillot
Directeur de Cabinet »

A MONSIEUR LE MAIRE :

Nous avons en notre possession de multiples courriers de Monsieur le Maire auprès du CG 42, mais peu de réponse du CG42 nous ont été transmises.

Lettre du 13.9.2014

« ...j'ai bien reçu votre lettre du 7 juillet dernier par laquelle vous souhaitez obtenir les résultats de l'étude trafic/déplacements réalisée par le Conseil Général de la Loire sur le secteur du boulevard Fayol.....

Tel que je m'y suis engagé je vous confirme que les conclusions de cette étude vous seront prochainement présentées, ainsi qu'aux acteurs locaux associés à cette démarche.... »

P.S. : nous tenons à votre disposition les courriers cités s'il y avait doute.